

Destinataires : **Président(e)s de club**

Objet : Tarifs 2023-2024

Chères Présidentes, chers Présidents,

Au cours des dernières années, le Comité d'Anjou s'est efforcé de ne pas répercuter l'intégralité des augmentations décidées par la fédération ... ceci au prix d'efforts significatifs de réduction de ses coûts de fonctionnement.

Cette politique a permis de faire de notre comité l'un des moins chers de France ; ainsi, pour la saison 2022-2023 :

- Licence à 30 € alors que beaucoup de comités l'avaient fixée à 40, voire 50 € (Bretagne : 40 €) et prévoient de la porter à 50 ou 55 € pour la saison prochaine.
- Aucune redevance sur les Tournois de Régularité (TR), contrairement à 26 des 29 autres comités qui prélèvent aujourd'hui entre 0,10 et 0,40 € par joueur (Bretagne : 0,20 €)
- Cotisation annuelle des clubs à 55 € (intégralement reversée à la FFB) alors que certains comités prélèvent un complément à leur profit (Bretagne : 130 € vs 55 €).

Lors d'un dernier Conseil fédéral, la FFB a décidé (contre l'avis d'une minorité de comités dont celui d'Anjou) de procéder à une nouvelle augmentation des tarifs (+ 15% pour la part fédérale de la licence, + 22% sur les tournois de régularité et + 11% pour les compétitions).

Dans ce contexte, le Comité a considéré qu'il ne serait pas raisonnable de ponctionner la trésorerie pour équilibrer ses charges structurelles de fonctionnement ; il s'est donc interrogé sur ce qu'il convenait de faire :

- D'abord pour équilibrer ses comptes dans le contexte inflationniste actuel
- Ensuite pour éviter de surtaxer à nouveau les compétiteurs alors que leur nombre a très sensiblement diminué ces dernières années et qu'ils doivent par ailleurs faire face à l'augmentation de leurs frais de déplacement et d'hébergement
- Enfin pour maintenir sa capacité à investir en appui des clubs dans les actions de promotion du bridge et de recrutement.

Après avoir débattu des différentes solutions envisageables, le Conseil d'Administration a au final décidé :

- De porter la licence 2023-2024 à 37€ (dont un complément de 4 € pour le Comité)
- D'instituer un prélèvement de 0,10€ par joueur sur les tournois de régularité
- De maintenir à leur niveau 2022-2023 les tarifs des engagements aux compétitions (hors DN) ... et donc de prendre à sa charge l'augmentation prévue par la FFB
- De ne pas revaloriser la cotisation annuelle des clubs qui reste donc à 55 €.

En moyenne, l'impact annuel pour un joueur devrait tourner, tous éléments confondus, à environ 16 euros (dont un peu moins de 8€ pour le Comité d'Anjou), ce qui, rapporté à un budget annuel moyen devrait représenter à peu de choses près le taux actuel de l'inflation.

Et le Comité d'Anjou restera, et de loin, l'un des moins chers de France.

Nous vous prions de croire, chères Présidentes, chers Présidents, en l'assurance de notre plus haute considération.

Béatrice GRATON, trésorière

Jean-Paul NOURY, Président